

LA LETTRE ÉCO

SOMMAIRE N°249

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier
- Le CAC 40 en mode optimiste
- Les Etats-Unis en mode déception

C'EST DÉJÀ HIER

- Plus de 300 000 emplois créés, en France, en un an
- Le niveau de vie des Français en petite hausse
- Les pays d'Europe du Sud retrouvent des couleurs
- Les coûts salariaux sous contrôle

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Les plafonds de verre des taux
- L'OCDE enjoint la France à réformer

LE COIN DES TENDANCES

- Mon très cher logement
- Le diplôme, le sésame de l'emploi

LE COIN DU GRAPHIQUE

- Les activités artistiques et sportives, une spécialité nordique et française

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES



**STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES**

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	résultats 15 sept. 2017	évolution sur 5 jours	résultats 31 décembre 2016
CAC 40	5 213,91	+1,96 %	4 862,31
Dow Jones	22 268,34	+2,16 %	19 762,60
Nasdaq	6 448,47	+1,39 %	5 383,12
Dax Allemand	12 518,81	+1,75 %	11 481,06
Footsie	7 215,47	-2,20 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 515,55	+1,97 %	3 290,52
Nikkei 225	19 909,50	+3,29 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,709 %	+0,092 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,435 %	+0,122 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,197 %	+0,136 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1955	-0,65 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 323,140	-1,72 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	55,440	+3,26 %	56,620

Le CAC 40 en mode optimiste

Avec une progression sur la semaine de 1,96 %, le Cac 40 a obtenu son meilleur résultat depuis le début du mois de mai. Ce gain peut apparaître étonnant alors que les investisseurs attendent les décisions de la FED sur les taux et sur le programme d'allègement de son bilan. Les indicateurs économiques américains toujours en dents de scie auraient également pu peser sur le climat boursier. Le douzième tir de missile nord-coréen n'a suscité que peu de réactions financières. L'évolution des marchés est liée à un climat de confiance restant élevé.

Les Etats-Unis, en mode déception

Les indicateurs économiques américains, publiés vendredi 15 septembre, ont déçu. Les ventes au détail et la production industrielle ont reculé de respectivement de 0,2 % et 0,8 % au mois d'août. Les rumeurs sur un éventuel report de la hausse des taux par la FED se sont accrues entraînant une appréciation en fin de semaine de l'euro.

L'indice de confiance du consommateur de l'Université du Michigan est en repli mais moins que prévu. La composante de l'anticipation d'inflation à l'horizon d'un an progresse pour à 2,7 %, contre 2,6 % en août. Avec les derniers résultats de l'inflation du mois d'août, ces éléments pourraient pousser la FED à relever les taux mais ce sont les seuls pour cette semaine. Les experts s'attendent à ce que les ouragans aient un effet sur la croissance et l'emploi mais durant qu'une courte période.

C'EST DÉJÀ HIER

Plus de 300 000 emplois créés, en France, en un an

Sur ces douze derniers mois, selon l'INSEE, la France a créé 302 500 emplois (276 300 dans le privé et +27 200 dans la fonction publique) → problème de chiffres : ça fait 303 500, ce qui constitue le meilleur résultat enregistré depuis 2011. Au deuxième trimestre de cette année, les créations nettes d'emploi salarié ont atteint 81 400, soit une hausse de 0,3 %, comme au trimestre précédent. Il s'agit du onzième trimestre consécutif de hausse. L'emploi salarié augmente de 76 800 dans le privé et de 4 600 dans la fonction publique.

Les créations d'emploi dans l'agriculture ont augmenté de 2600 sur un an. Le nombre total d'emplois salariés au sein de ce secteur atteint 298 300. De son côté, l'industrie agro-alimentaire enregistre les créations d'emploi qui se sont élevées à 4 400 sur un an portant le total à 570 300.

Si l'emploi continue de baisser dans l'industrie, le secteur de la construction, en revanche, en crée. Sur un an, l'industrie a perdu 13 500 emplois dont 2 800 au titre du dernier trimestre. Cette perte d'emploi est en partie compensée par un recours croissant à l'intérim. Au 2^e trimestre, grâce à la progression des ventes de véhicules, le secteur « matériels de transport » se remet à créer sur les douze derniers mois de l'emploi (+1100). Néanmoins, au deuxième trimestre, les destructions l'ont emporté sur les créations.

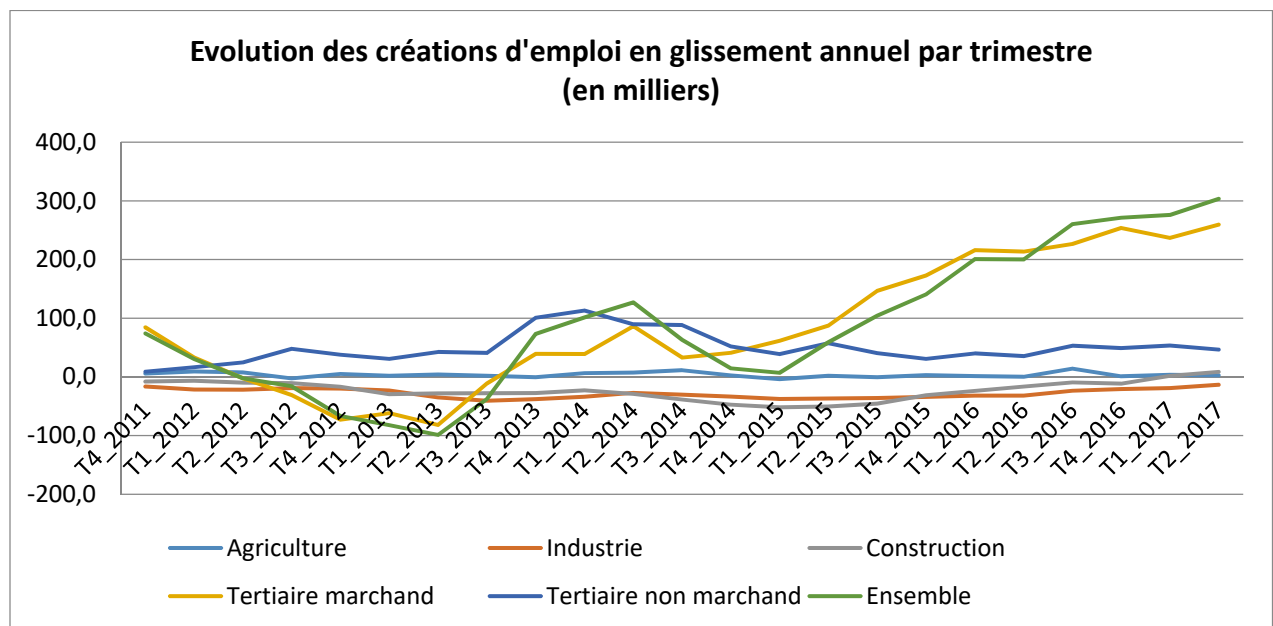
Les créations nettes d'emploi dans la construction ont atteint 8 600 sur un an. Au 2^e trimestre, elles se sont élevées à 4 800 (au 1^{er} trimestre, 9 400). Ce secteur d'activité a ainsi mis fin à une très longue période de destruction d'emploi qui avait débuté en 2008.

Le secteur tertiaire marchand demeure très dynamique. Sur un an, ce secteur est responsable de la création en nette de 259 400 emplois (+2,2 %). Pour le seul 2^e trimestre, les créations atteignent 67 000. L'intérim qui avait connu un trou d'air au 1^{er} trimestre a connu un réel rebond au 2^e avec un gain de 23 000 emplois. Sur un an, la hausse est ainsi de 17,4 % avec la création de 105 000 emplois. Hors intérim, les services ont généré, en net, 154 000 emplois en un an.

Parmi les secteurs du tertiaire qui ont créé le plus d'emplois figurent les services aux entreprises (+159 000), l'hébergement et la restauration (+38 800), le commerce (+23 400) et l'information-communication (+16 700). Le secteur des transports a également enregistré un gain net des emplois sur un an (+10 600). La situation est étale pour les services financiers (+1 100). Elle se dégrade en revanche pour les services immobiliers (-600).

L'emploi salarié dans les services principalement non marchands s'est accru de 46 400 sur ces douze derniers mois. Au cours du deuxième trimestre, il a augmenté de 9 500 (soit +0,1 %), après +19 500 le trimestre précédent. Dans les fonctions publiques, 4 600 emplois ont été créés, en net au cours du 2^e trimestre (14 000 au 1^{er} trimestre).

La France s'est donc remise à recréer des emplois. La tendance de ces douze derniers mois est le recours croissant à des prestataires de services de la part des entreprises d'où la forte progression des services aux entreprises et de l'intérim.



Les pays d'Europe du Sud retrouvent des couleurs

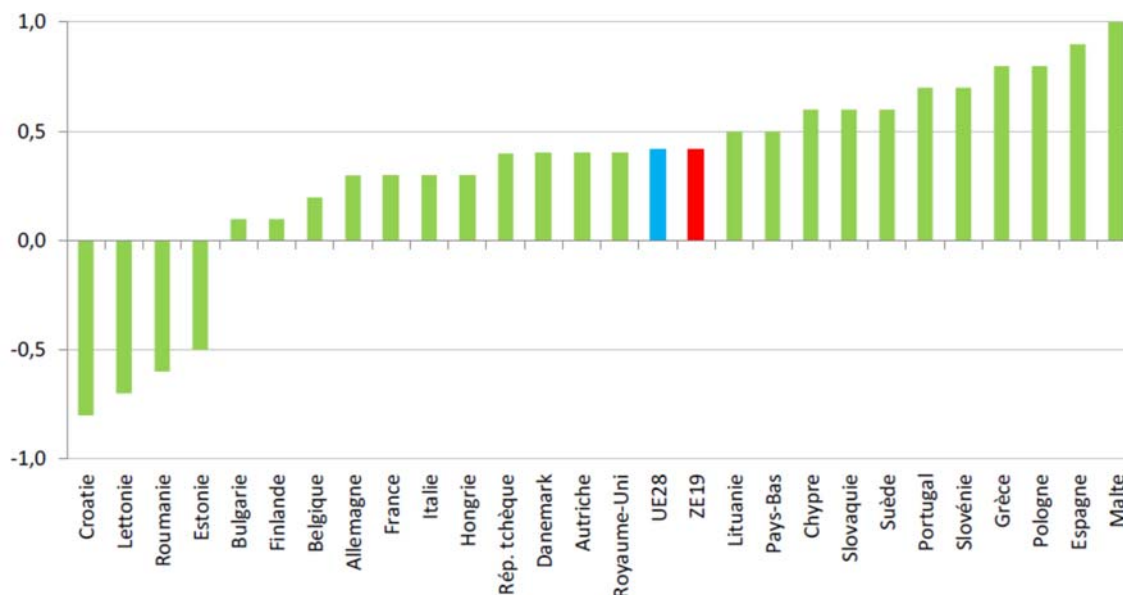
De 2008 à 2015, les pays d'Europe du Sud ont enregistré de fortes augmentations de leur taux de chômage. Après être sortis de récession en 2016, ils connaissent une embellie relative de leur marché du travail. Les économies de l'Espagne, de la Grèce, de Malte ou du Portugal sont créatrices d'emploi permettant une décrue de leur taux de chômage qui reste néanmoins élevé. Malgré ses 300 000 emplois créés sur ces douze derniers mois, la France reste en la matière en-dessous de la moyenne européenne.

A la fin du deuxième trimestre et sur un an, l'emploi a augmenté de 1,6 % dans la zone euro et de 1,5 % au sein de l'Union européenne (après respectivement +1,6% et +1,5% au premier trimestre 2017). Pour le seul deuxième trimestre, la hausse a été de 0,4 % pour la zone euro et l'Union européenne par rapport au premier trimestre. Une très légère décélération est constatée. En effet, au premier trimestre 2017, l'emploi avait progressé de 0,5 % dans les deux zones.

235,4 millions d'hommes et de femmes avaient un emploi dans l'Union au deuxième trimestre 2017, dont 155,6 millions dans la zone euro. Il s'agit des plus hauts niveaux jamais enregistrés dans les deux zones.

Taux de croissance de l'emploi dans les États membres au deuxième trimestre 2017

% de variation par rapport au trimestre précédent, corrigé des variations saisonnières



Source : Eurostat

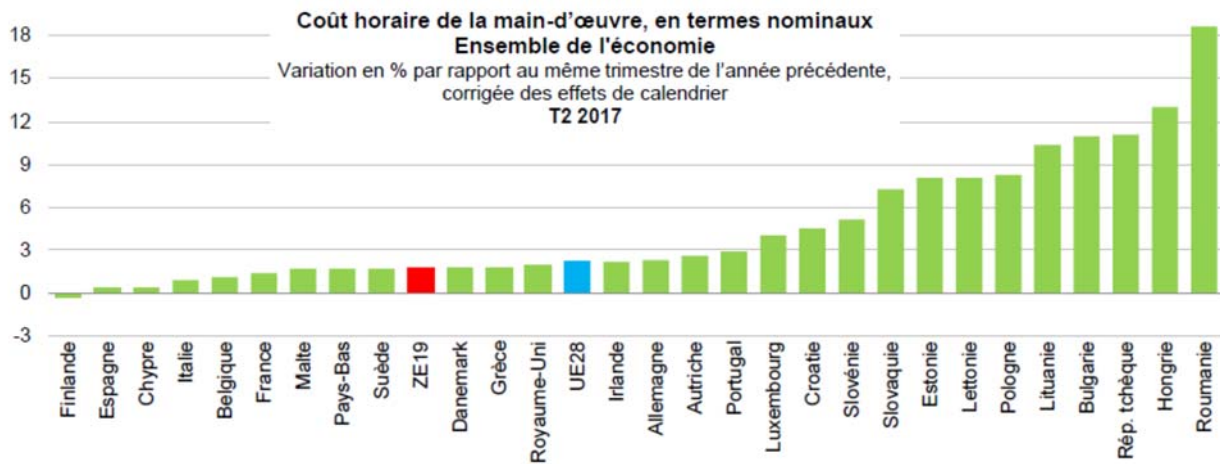
Les coûts salariaux sous contrôle

Au cours du 2^e trimestre, les coûts horaires de la main-d'œuvre ont augmenté de 1,8 % dans la zone euro et de 2,2 % au sein de l'Union européenne par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Au premier trimestre 2017, les coûts horaires de la main-d'œuvre avaient progressé de 1,4 % et 1,6 % respectivement. Ces données sont publiées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

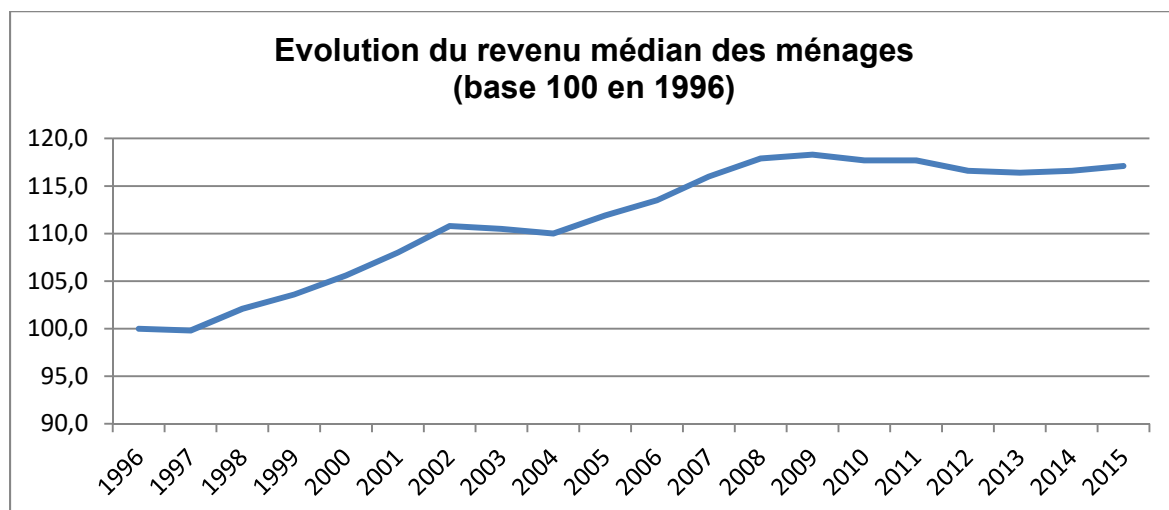
Les deux principales composantes des coûts de la main-d'œuvre sont les salaires & traitements ainsi que les coûts non salariaux. Dans la zone euro, les salaires & traitements horaires ont augmenté de 2,0 % et les coûts non salariaux de 0,8 % au deuxième trimestre 2017. Les variations annuelles s'établissaient respectivement à +1,3 % et +1,6 %.

Les coûts salariaux progressent faiblement en France et en-deçà de la moyenne de la zone euro. Sur un an, la hausse a été de 1,4 %. Ce sont les augmentations salariales qui expliquent les trois quarts de cette hausse. Le maintien d'un fort taux de chômage et des mesures prises pour l'allègement des charges sociales expliquent cette relative faible progression. Les coûts horaires progressent légèrement plus vite dans le privé que dans le public, 1,5 % contre 1,3 %. Les coûts augmentent essentiellement au sein des pays enregistrant de fort taux de croissance ou étant en situation de plein emploi.



Le niveau de vie des Français en petite hausse

En 2015, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage (montant de revenu divisant en part égale le nombre de ménages, 50 % des ménages gagnant plus que ce montant, 50 % gagnant moins) est de 20 300 euros, soit 1 692 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, ce montant correspond à un revenu disponible de 42 630 euros par an, soit 3 553 euros par mois. En 2015, le niveau de vie médian n'a progressé que de 0,4 % en euros constants. Toujours en euros constants, le niveau de vie médian des Français est toujours inférieur à celui de 2009 (20 450 euros). L'écart est d'un peu moins de 1 %.

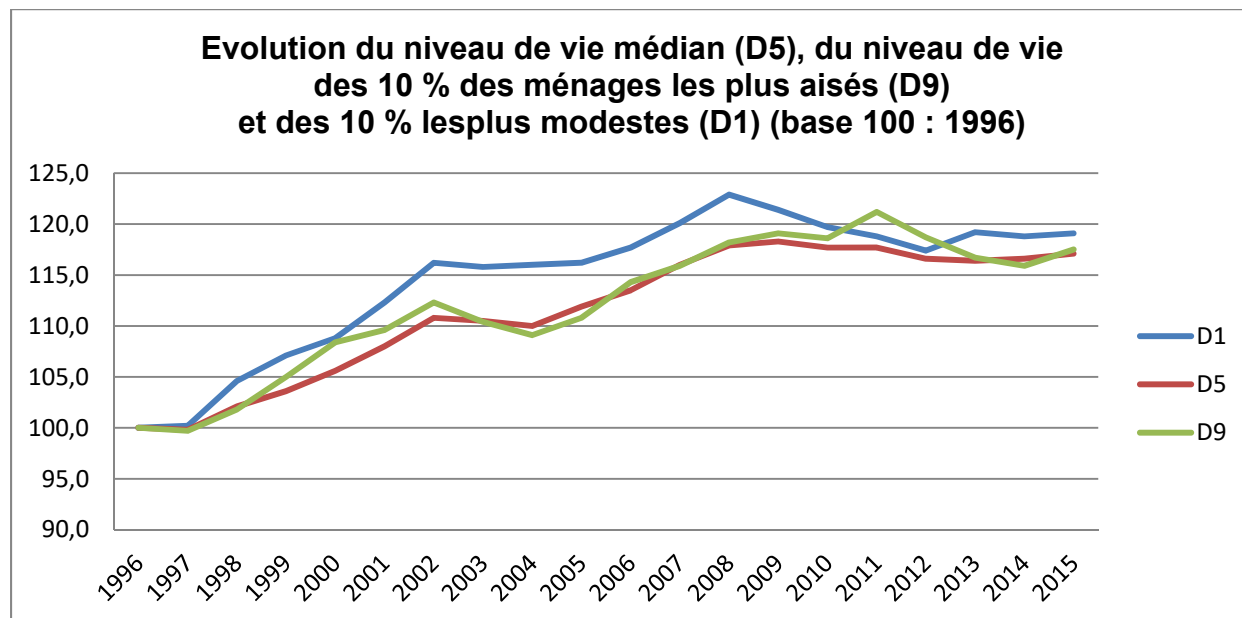


Source : INSEE

Le niveau de vie des plus aisés repart à la hausse en 2015

En raison des augmentations d'impôt et de la baisse des revenus du patrimoine, de 2012 à 2014, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus aisées a diminué fortement tandis qu'il s'est stabilisé dans le reste de la population. En 2015, les ménages du

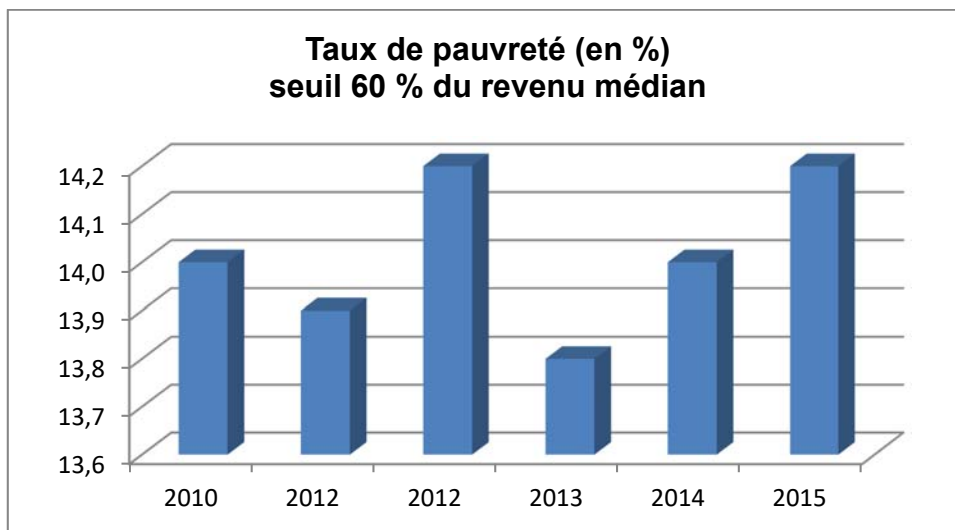
neuvième décile enregistrent une augmentation de leur niveau de vie, mais cette augmentation ne compense pas les baisses des années passées.



Pareillement, le niveau de vie des 5 % les plus aisés s'est accru de 2,4 % en 2011 mais reste inférieur de 5 % à son niveau de 2011. Dans le bas de la distribution, les niveaux de vie stagnent en 2015 à l'exception du premier décile, dont l'augmentation de 0,3 % compense le léger repli de l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par des hausses de prestations sociales (prestations familiales, allocations logement et minima sociaux), sachant que ces dernières représentent la moitié du revenu disponible des ménages les plus modestes (au-dessous du premier décile). En 2015, le Gouvernement a revalorisé certaines prestations sociales, ce qui a entraîné la légère augmentation du niveau de vie et compensé les pertes de revenus provoquées par la progression du chômage.

En 2015, les principaux indicateurs d'inégalités sont stables en très légère hausse, les niveaux de vie ayant augmenté plus vite dans le haut de la distribution que dans le bas. Ainsi, l'indice de Gini s'accroît de 0,3 point de pourcentage (de 0,289 en 2014 à 0,292 en 2015) après être resté stable en 2014. Cet indice demeure cependant inférieur aux niveaux atteints dans les années 2010 à 2012 (où il était au-dessus de 0,300). Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes est stable à 4,4. Enfin, le rapport entre le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, et le premier décile, plafond des 10 % les plus modestes, se maintient à 3,5.

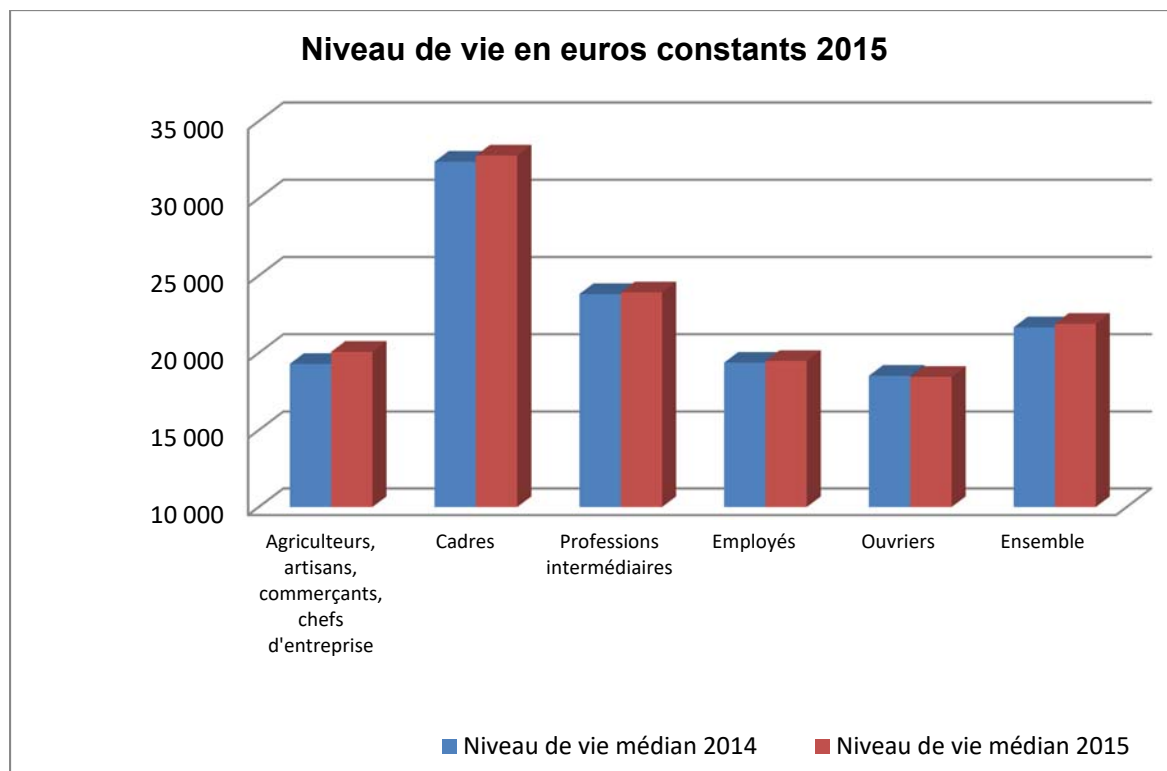
En 2015, 8,9 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 1 015 euros par mois. À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du RSA s'élève à 524 euros et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 800 euros. En 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA vivent au-dessous du seuil de pauvreté et 42,0 % des ménages qui perçoivent le minimum vieillesse (+ 0,3 point). Le taux de pauvreté monétaire s'élève en 2015 à 14,2 % de la population, contre 14 % en 2014.



Source INSEE

Le niveau de vie en hausse pour les actifs

Les actifs occupés ont un taux de pauvreté inférieur en-dessous de la moyenne, 7,8 % contre 14,2 %. Cette situation est imputable aux salariés dont le taux de pauvreté est de 6,8 %. Le niveau de vie des salariés a augmenté en 2015 de 0,8 %. En 2015, le niveau de vie a augmenté plus rapidement pour les indépendants (+ 1,5 %) que pour les salariés (+ 0,8 %). Cette amélioration, pour les indépendants, fait suite à deux années de détérioration. Elle ne compense toutefois pas les fortes baisses de 2013 et 2014 (2,6 points sur deux ans). Leur taux de pauvreté baisse, par ailleurs, de 1,4 point (de 18,7 % à 17,3 %). Ce taux de pauvreté reste néanmoins nettement au-dessus de la moyenne nationale.



Avec 18 450 euros en 2015, les ouvriers dont l'effectif était de 956 000 ont le niveau de vie médian le plus faible ; il représente 56 % du niveau de vie médian des cadres et professions intellectuelles supérieures. 15,3 % des ouvriers sont pauvres contre 5,3 % des professions intermédiaires (techniciens, commerciaux, instituteurs, infirmiers...) et 3,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures (y compris professions libérales).

Les chefs d'entreprises et les professions libérales, qui représentent 20 % des indépendants, ont un niveau de vie médian supérieur au neuvième décile. Leur situation contraste fortement avec celle des agriculteurs et des artisans, qui représentent 40 % des indépendants et dont le niveau de vie médian est proche de celui des ouvriers. Ces deux catégories se caractérisent aussi par un taux de pauvreté particulièrement élevé, qui dépasse 20 % pour les artisans et 25 % pour les agriculteurs. L'amélioration de la situation des indépendants observée entre 2014 et 2015 ne concerne d'ailleurs pas toutes les professions, mais plus particulièrement les commerçants.

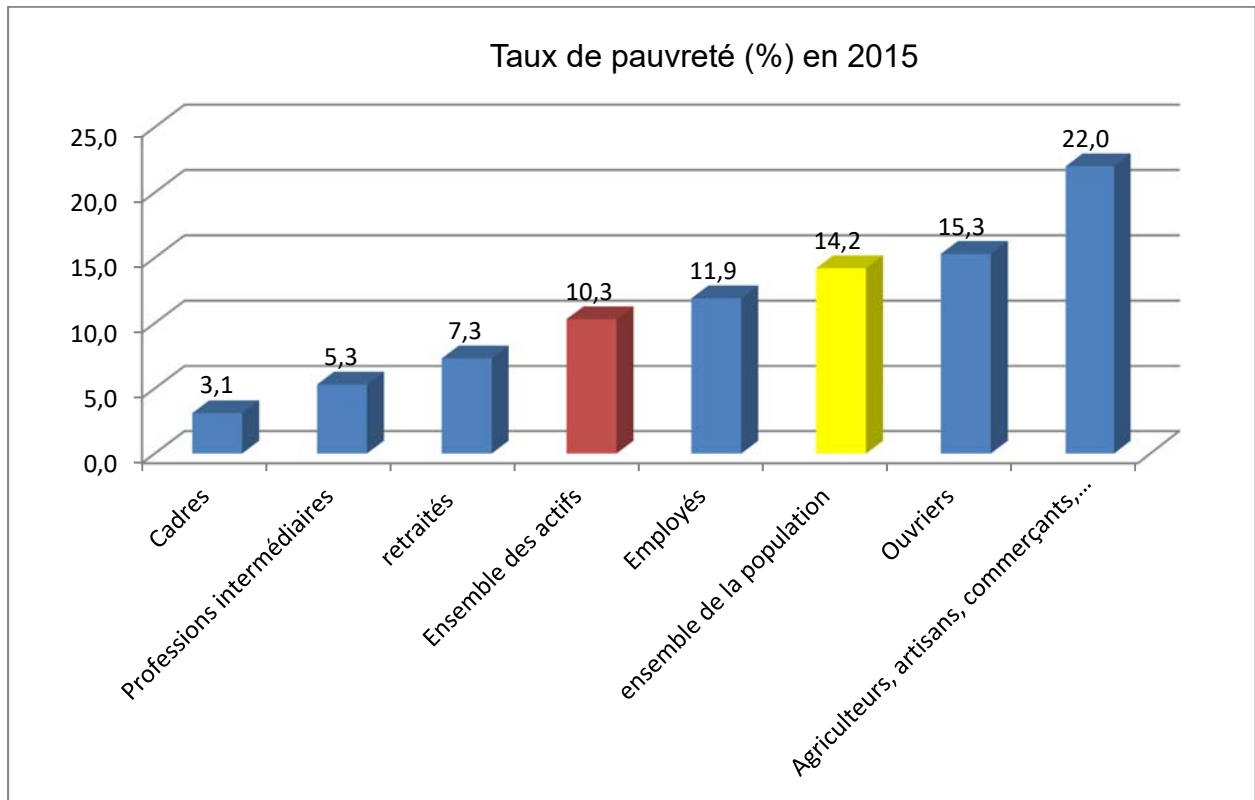
Une partie des écarts de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'explique par un risque de chômage différent : en 2015, le taux de chômage est inférieur à 6 % pour les professions intermédiaires, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les non-salariés, mais atteint 10 % pour les employés et un peu plus de 15 % pour les ouvriers. La hausse du taux de pauvreté des ouvriers de 0,9 point s'expliquerait en partie par une augmentation de leur taux de chômage et en partie par une baisse du revenu salarial moyen des ouvriers ayant un emploi.

Le niveau de vie des retraités augmente

A rebours de certaines déclarations, le niveau de vie médian des retraités augmente de 1,0 % en 2015. Il est passé de 20 880 à 21 180 euros de 2014 à 2015. Les pensions de retraites versées sont en hausse (près de 1 % en moyenne), du fait principalement du remplacement des générations anciennes de retraités par des générations avec de meilleurs niveaux de retraite (« effet de noria »). Le taux de pauvreté des retraités était de 7,3 % en 2015 en très légère hausse par rapport à 2014 (7,2 %). Un million de retraités sur les 15 millions sont en situation de pauvreté.

Le niveau des autres inactifs baisse

Le niveau de vie médian des inactifs non demandeurs d'emploi s'est contracté de 2,3 % pour atteindre 15 260 euros en 2015. Leur taux de pauvreté est très élevé (32,1 %). Pour les demandeurs d'emploi ce taux est encore supérieur et atteint 37,6 %.



La France fait moins bien que les Etats-Unis

La France reste un des pays les plus égalitaires au sein de l'OCDE. Néanmoins, le maintien d'un fort taux de chômage empêche une diminution du taux de pauvreté. La situation de plein emploi aux Etats-Unis a permis, en 2016, une baisse du taux de pauvreté. Selon le bureau du recensement américain, le taux de pauvreté a été l'année dernière de 12,7 %. Le revenu médian des Américains a augmenté de 3,2 % faisant suite à une hausse de 5,5 % en 2015. Il a ainsi atteint, l'année dernière, le montant de 59 039 dollars.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Les plafonds de verre des taux

Les taux d'intérêt ne peuvent que remonter après avoir atteint un point historiquement bas, en Europe, en 2016. La reprise économique, l'augmentation de l'inflation, la fin des politiques monétaires non conventionnelles ne peuvent qu'amener à la hausse des taux. Cette antienne est répétée depuis le milieu de l'année dernière. Mercredi 13 septembre, le taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans était de 0,692 % soit le même niveau que le 31 décembre 2016 (0,687 %). Le taux du titre américain était en milieu de semaine nettement inférieur à son niveau de fin d'année 2016 (2,193 contre 2,454 %). Le Bund allemand fait exception (0,402 % le 13 septembre 2017 contre 0,208 % le 31 décembre dernier).

Malgré le plein emploi, malgré une croissance présente depuis plus de 6 ans, les autorités monétaires américaines n'ont engagé le processus d'augmentation des taux qu'avec

retard et parcimonie. Tous les arguments sont bons pour différer les hausses ou pour en limiter l'ampleur. Les professionnels intègrent de plus en plus que l'appréciation des taux sera assez limitée

La principale limite à l'augmentation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement des Etats qui dépasse 100 % du PIB aux Etats-Unis, au Japon, en Italie et qui s'en rapproche en France ou en Espagne. Une remontée des taux au-dessus du taux de croissance nominale potentielle des pays pourrait amener une crise des dettes. La croissance potentielle est calculée en prenant en compte les tendances constatées en matière de gains productivité, d'augmentation de la population active et de celle des prix.

Etant donné que la croissance potentielle varie de 1 à 2 % pour les grands pays de l'OCDE, le plafond de taux se situe, selon l'économiste Patrick Artus, autour de 3 % aux Etats-Unis, de 2 % pour la zone euro et de 0,7 % pour le Japon. Il en résulte que les marges d'appréciation des taux sont faibles, de l'ordre de 100 à 150 points de base.

Si, par ailleurs, les taux devenaient supérieurs aux taux d'intérêt moyens des portefeuilles obligataires détenus par les intermédiaires financiers, ces derniers pourraient être confrontés à de graves problèmes. Dans ce cas, les portefeuilles obligataires des intermédiaires passeraient en moins-values. Les clients détenteurs de vieux contrats demandent alors d'en sortir afin d'en ouvrir de nouveaux. Le taux d'intérêt moyen des portefeuilles obligataires est aujourd'hui, toujours selon Patrick Artus, d'environ 3,5 % aux Etats-Unis ; de 2,3 % dans la zone euro, de 2,8% au Royaume-Uni et de 0,7% au Japon. Ce deuxième plafond est pour le moment supérieur à celui de la croissance potentielle et ne joue donc pas. Ce n'est qu'en cas de relèvement de la croissance par amélioration des gains de productivité qu'il pourrait servir de limite maximale.

L'OCDE enjoint la France de réformer

L'OCDE dans sa dernière étude sur l'économie française a revu sensiblement à la hausse sa prévision de croissance pour 2017 qui passe ainsi de 1,3 à 1,7 %. L'organisation occidentale souligne que ce taux sera le plus élevé enregistré depuis six ans. Elle considère que « grâce à l'efficacité du système de protection sociale et à l'existence d'un salaire minimum », la pauvreté est inférieure en France à celle de ses principaux partenaires.

Lors de la présentation de l'étude sur la France, le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a appuyé la démarche du ministre français de l'Économie et des Finances visant à rendre la fiscalité plus favorable à la création d'emplois et à la productivité, et le marché du travail plus inclusif. Il a insisté sur le fait de lutter contre les discriminations à l'embauche et sur la nécessité d'améliorer la situation des populations des quartiers défavorisés et marginalisés.

L'OCDE soutient les réformes du marché du travail lancées par le Gouvernement d'Edouard Philippe

L'étude souligne que, par rapport à ses partenaires, la France se caractérise par un fort taux de chômage qui concerne même les personnes qualifiées. Elle pointe du doigt les inégalités scolaires marquées, qui nuisent à la mobilité sociale. Les experts de l'OCDE approuvent la teneur des ordonnances du Gouvernement en réclamant une adaptation

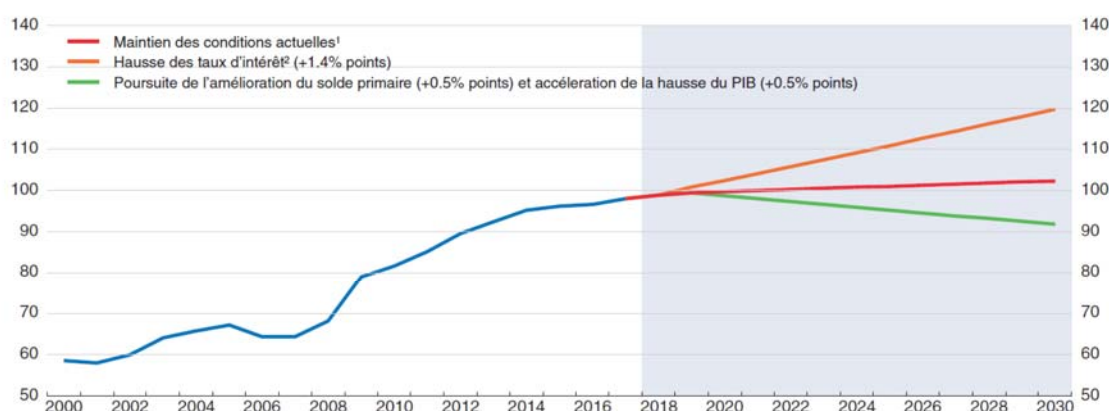
du code du travail afin de favoriser l'emploi et la productivité. Ils considèrent nécessaire d'introduire de la souplesse dans les négociations sur les conditions de travail et les salaires.

Sans surprise, les auteurs de l'étude considèrent le système de formation peu performant. Les auteurs recommandent de simplifier le système de formation, complexe. Ils demandent que les pouvoirs publics mènent une politique plus favorable à l'apprentissage dans des lycées professionnels et dans les entreprises. Pour lutter contre les problèmes récurrents des banlieues, ils proposent que la rémunération des enseignants prenne mieux en compte la situation des territoires. Ils préconisent une modernisation des techniques pédagogiques.

L'ardente et nécessaire maîtrise des finances publiques

L'OCDE rappelle que les dépenses publiques de la France, à 56.4 % du PIB en 2016, sont les plus élevées de tous les pays de l'OCDE, ce qui se traduit inévitablement par une charge fiscale ayant un coût économique et social élevé. Elle mentionne que des efforts doivent être entrepris afin de réduire tout à la fois les dépenses, le déficit, la dette et les prélèvements obligatoires.

Différents scénarii d'évolution de la dette publique



1. Le scénario du maintien des conditions actuelles est conforme aux projections tirées des Perspectives économiques de l'OCDE de juin 2017 jusqu'en 2018, et repose par la suite sur l'hypothèse d'une hausse annuelle du PIB réel de 1.2 %, d'un taux d'intérêt effectif de 2.7 %, d'une inflation annuelle du déflateur du PIB remontant progressivement jusqu'à 1.75 % d'ici 2020 et d'un déficit primaire s'améliorant pour s'établir à 0.5 % du PIB à compter de 2020.
2. Dans l'hypothèse d'une hausse constante du taux d'intérêt effectif qui passerait à 4.1 % d'ici 2019.

Source : Calculs de l'OCDE effectués à partir de la base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101.

- La difficile réduction des dépenses de personnel

L'OCDE pense que le Gouvernement devrait s'astreindre à diminuer le poids des dépenses de personnel du secteur public. Par ailleurs, elle juge difficile de maintenir un tel niveau de dépenses de retraite. Elle juge positivement l'idée de passer à un système de retraite unique qui « permettrait d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre et d'abaisser les coûts de gestion ». L'étude préconise par ailleurs un relèvement progressif de l'âge minimum de départ à la retraite aligné sur l'espérance de vie.

Pour les dépenses de santé, la maîtrise des dépenses pourrait être obtenue par une amélioration de la coordination entre les prestataires de santé, en particulier pour les

maladies chroniques, et par un renforcement de leur rôle en matière de prévention. Le rapport préconise également une meilleure rémunération des professionnels de la santé.

Pour l'ouverture de plusieurs chantiers fiscaux

L'OCDE préconise la réduction des prélèvements pesant sur le travail en particulier pour les bas salaires. Elle demande aussi un réel allègement des impôts sur les revenus du capital. Concernant la fiscalité, les auteurs de l'étude souhaitent que les niches fiscales soient réduites. Ils jugent indispensables d'élargir les assiettes d'imposition, que ce soit pour les impôts sur le capital que pour ceux sur les revenus et la consommation. Si les charges sur le travail doivent être baissées, l'OCDE n'est pas opposée à une augmentation de l'impôt sur le revenu en abaissant en particulier le seuil de l'impôt progressif sur le revenu. L'objectif serait d'augmenter le nombre de redevables en instituant une nouvelle tranche, ce qui reviendrait à revenir sur la suppression de celle à 5 % décidée par l'ancienne majorité.

- Des assiettes plus larges, des taux plus faibles

Après avoir atteint un sommet en 2013, le nombre de redevables de l'impôt sur le revenu est en baisse. Le nombre de contribuables à l'impôt sur le revenu est passé de 52,3 % en 2013 à 42,8 % en 2016.

De 2010 à 2013, deux millions de ménages étaient devenus imposables en raison du gel du barème, de l'assujettissement des revenus de l'épargne au barème, de la suppression de la demi-part dont bénéficiaient les veufs ayant eu des enfants, et de la réduction du plafond du quotient familial.

A partir de 2013, afin d'inverser cette tendance, plusieurs mesures ont été prises aboutissant à une réduction rapide du nombre d'assujettis (suppression de la tranche de 5 %, ristourne applicable sur la décote, etc.). De 2013 à 2016, trois millions de ménages ont été ainsi exonérés de l'impôt sur le revenu.

La suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu a concerné les ménages gagnant moins de 9690 euros et a conduit à sortir de l'impôt un millions de personnes. En 2016, les nouveaux allègements d'impôts votés pour 2 milliards d'euros supplémentaires ont permis d'exonérer 1,1 million de foyers.

La concentration de l'impôt sur le revenu est fréquemment critiquée. 10% des ménages les plus aisés payaient 70% de l'impôt sur le revenu collecté. Or ils ne représentent que 34% du revenu imposable global. 1% des foyers (370.000 ménages) payent 30% du total.

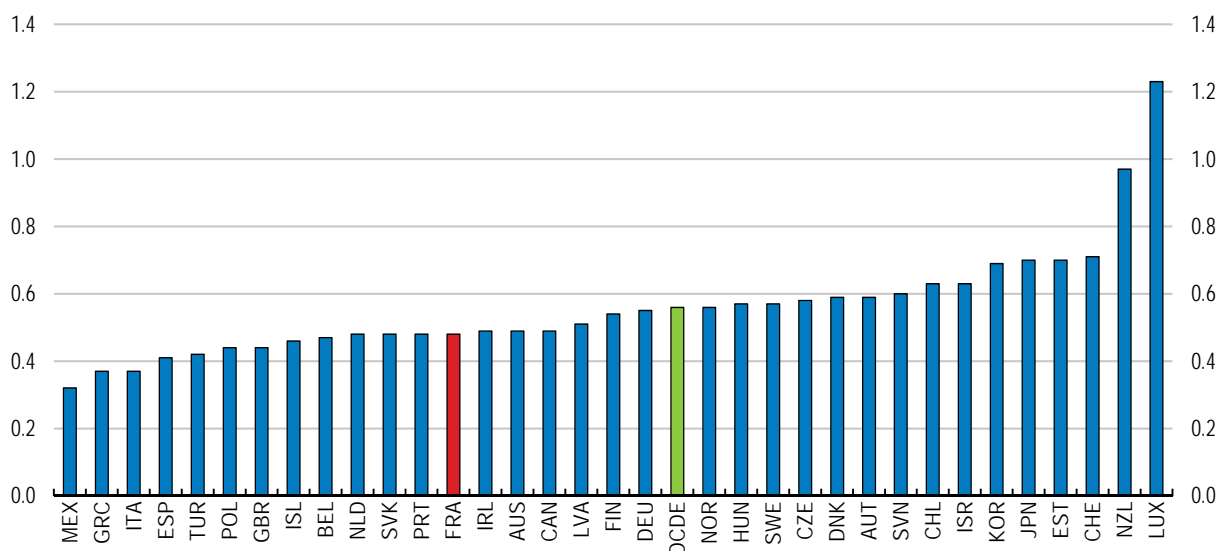
Si 52 % des Français échappent à l'impôt sur le revenu, il convient de souligner que plus de 75 % paient la CSG. En effet, à l'exception de ceux qui ne touchent que des minimas sociaux ou qui n'ont pas de revenus, tous les ménages acquittent de la CSG qui rapporte plus que l'impôt sur le revenu.

- Pour une TVA plus efficace

La France s'enorgueillit d'avoir inventé la TVA mais elle l'applique mal. La Taxe sur la Valeur Ajoutée a été adoptée le 10 juin 1954 par l'Assemblée nationale sur la base d'un

projet élaboré par un inspecteur des finances, Maurice Lauré. Le caractère ingénieux de cet impôt provient du fait que les entreprises peuvent déduire la TVA payées sur les achats auprès de leur fournisseur. La TVA est de ce fait une taxe sur le consommateur final. Son introduction a supprimé les taxes en cascade sur le chiffre d'affaires. Si la France a réussi à exporter son impôt dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, cela ne l'empêche pas de ne pas l'appliquer de manière optimale. La multiplication des taux réduits réduit les rentrées de TVA et fausse le bon fonctionnement de cet impôt.

Efficiences de la TVA au sein de l'OCDE



Ratio entre les recettes réelles de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçues et les recettes qui seraient théoriquement perçues si la TVA était appliquée au taux normal à toute consommation finale. Implicitement, le ratio mesure la part des recettes fiscales potentielles de la TVA qui est perdue en raison de l'existence de traitements fiscaux préférentiels.

Source : OCDE (2017), *Tendances des impôts sur la consommation 2016, TVA/TPS et droits d'accise : taux, tendances et questions stratégiques*,

L'OCDE se montre assez critique vis-à-vis de la France en demandant de nombreuses réformes concernant tout à la fois l'éducation, l'emploi, les finances publiques et les quartiers en difficulté. En revanche, ses propositions apparaissent en phase avec les projets en cours d'élaboration par le nouveau Gouvernement.

LE COIN DES TENDANCES

Mon très cher logement

Depuis 1945, l'accès au logement est une priorité pour tous les gouvernements. La pénurie en logements est une réalité en France depuis plus de 70 ans. Elle fait suite aux retards accumulés durant l'entre-deux guerre, aux destructions de la Seconde Guerre mondiale, au baby-boom, au retour des pieds noirs et l'arrivée de nombreux immigrés dans les années 60.

L'immobilier a donné lieu à un grand nombre de lois et de dispositifs de soutien. Les pouvoirs publics ont au fil du temps privilégié les locataires et les propriétaires, multiplié les régimes fiscaux plus ou moins dérogatoires. L'interventionnisme de l'Etat s'est également traduit par la construction d'un important parc de logements sociaux financés grâce à la collecte du Livret A. Les aides à la pierre permettaient de compenser l'étroitesse des marchés financiers.

Les années 50 et 60 furent marquées par la multiplication des bidonvilles près des grandes agglomérations. Leur résorption est intervenue au début des années 70. Même si à l'époque plus de 500 000 logements étaient construits par an, une partie de ces constructions était de piètre qualité et ne correspondait pas aux aspirations de la population transformée par les Trente Glorieuses. En outre, les logements sociaux pour des raisons de coûts et de disponibilité du foncier ainsi que pour des raisons sociologiques ont été construits à l'écart du centre des agglomérations.

En 1977, Raymond Barre, Premier Ministre de Valéry Giscard d'Estaing, décida une réorientation de la politique en faveur du logement en privilégiant l'aide à la personne. L'Allocation Personnelle au Logement fut alors créée. De 1977 jusqu'aux années 2000, les aides à la personne ont augmenté. La possibilité pour les étudiants d'accéder aux APL a abouti à leur amplification. Depuis des années, la Cour des Comptes interpelle les pouvoirs publics sur une remise en cause de la politique en faveur du logement, tant pour des raisons budgétaires que pour des raisons d'efficacité. C'est dans cet esprit que le Président de la République, Emmanuel Macron a annoncé lundi 11 septembre plusieurs mesures en faveur du logement qui seront insérées dans le projet de loi dont les grandes lignes seront présentées au Conseil des Ministres du 20 septembre prochain.

L'effort de la nation en faveur du logement

Aides personnelles au logement, aides à la pierre, circuit spécial de financement du logement social, TVA réduite, réduction d'impôt pour les investisseurs individuels dans l'immobilier locatif, le secteur de l'immobilier bénéficie d'un large soutien public. En 2016, 376 000 logements ont été mis en chantier, soit une hausse de 10 % par rapport à 2015. Ce nombre de logements reste inférieur aux souhaits des gouvernements de ces dernières années qui espéraient atteindre 500 000 logements par an. Du fait de la faible croissance économique et des effets de la loi Duflot, en 2014, le nombre de logements mis en chantier avait chuté pour ne s'élever qu'à 297 000, soit le plus faible niveau constaté depuis 1997 (287 000).

En effet, chaque année, la France consacre plus de 40 milliards d'euros pour le logement soit près de 2 % du PIB. La moitié de ces dépenses est affectée aux aides aux personnes (aides attribuées en fonction de critères de revenus) ; l'autre moitié est destinée aux aides à la pierre. L'effort public en faveur du logement en France est, en moyenne, supérieur à ce qui est réalisé au sein des Etats membres de l'OCDE. La politique française en faveur du logement est critiquée depuis de nombreuses années. Elle est accusée de contribuer à la hausse des prix des logements que ce soit à l'achat ou à la location. Par ailleurs, quatre millions de personnes seraient mal logées en France à en croire les statistiques de la Fondation Abbé.

Les aides à la personne, incontournables mais pas obligatoirement efficaces

Les aides à la personne sont attribuées à plus de 6,2 millions de personnes pour un montant qui atteignait, en 2015, 21,8 milliards d'euros. Depuis les années 90, du fait du coût croissant des loyers et de l'augmentation du chômage, les aides à la personne ont eu tendance à progresser. Les APL bénéficient à 20 % des ménages et à 44 % des locataires.

Les aides personnalisées au logement (APL) constituent une prestation sociale fortement redistributive. Pour les ménages se situant parmi les 20 % les plus modestes, les APL représentent près de 20 % de leurs revenus. Ces aides sont, en volume, supérieures au RSA ou aux allocations familiales. Elles diminuent le taux d'effort des allocataires (montant du loyer par rapport aux revenus) de 36 à 20 %. Par ailleurs, elles contribuent à diminuer leur taux de pauvreté de 3 points.

Depuis les années 2000, les loyers plafonds servant de calcul pour l'attribution de l'APL ont été revalorisés moins vite que les loyers constatés sur le marché immobilier. Cette sous-indexation s'est imposée au nom d'une maîtrise de l'enveloppe budgétaire mais aussi pour tenter la spirale inflationniste des loyers. Selon une étude réalisée par l'économiste, Gabrielle Fark, de 60 à 80 % de l'APL se seraient transformés en augmentation de loyer. Une hausse d'un milliard d'euros de l'APL se transforme en une majoration des loyers de 600 à 800 millions d'euros. Le montant de ces derniers est calculé en fonction des APL que reçoivent les locataires. Malgré tout, le coût des APL augmente, depuis vingt ans plus rapidement que les prix.

Les aides à la pierre toujours très coûteuses

Tous les gouvernements ont espéré réduire le montant des aides à la pierre en supprimant les dispositifs créés par leur prédécesseur. Une des premières mesures de défiscalisation des investissements immobiliers locatifs datent de 1986 (loi Méhaignerie). Il a été remplacé par le Quilès, par le Super Quilès, le Besson, le Périssol le Robien, le Scellier, puis par le Duflot et enfin par le Pinel. Ce dernier est le neuvième système d'aide à l'investissement locatif... Au cours des mandats présidentiels, il y a toujours un jeu de balancier. En cas de diminution du nombre de logements construits, les pouvoirs publics augmentent les aides avant de les réduire pour des raisons budgétaires.

Le Pinel recadré ?

Le dispositif Pinel mis en place en 2014 ouvre droit pour les contribuables investissant dans l'immobilier locatif à une réduction d'impôt. Cette dernière varie en fonction de l'engagement de la durée de location (6 à 12 ans), de 12 à 21 %. Le plafond d'investissement pris en compte est de 300 000 euros. Le bénéfice de la réduction d'impôt suppose le respect de conditions en matière de montant du loyer et de niveau des ressources des locataires. Au total, le contribuable peut déduire jusqu'à 63 000 euros. Son coût pour les finances est de plus 360 millions d'euros. Compte tenu de l'étalement de la réduction d'impôt sur de nombreuses années, il y a un effet boule de neige au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif. La première année, le coût est réduit pour l'Etat mais il s'amplifie au fur et à mesure. Au rythme actuel de progression, la perte pour les finances publiques pourrait se rapprocher du milliard d'euros. La volonté

du Gouvernement de recentrer le Pinel sur les zones très tendues obéit à une volonté de maîtriser la dérive financière du dispositif. 42 villes pourraient être exclues des zones ouvrant droit à la réduction d'impôt. Cela concernerait des villes en bord de mer. Le Pinel est critiqué en raison du fait qu'il a généré de nombreux programmes dans des villes ou des quartiers qui ne souffraient pas de déficits de logements.

Le prêt à taux zéro en question

Le prêt à taux zéro (PTZ), créé en 1995, est un prêt aidé par l'Etat permettant d'acheter un logement ou de réaliser des travaux. Il est réservé aux personnes n'étant pas propriétaire de leur résidence principale. Il est attribué sous condition de ressources. La durée maximale des remboursements est de 15 ans sachant que le montant peut atteindre 345 000 euros. Le montant du prêt dépend du nombre de personnes destinées à occuper le logement et le lieu où ce dernier se situe. En forte augmentation, le PTZ est accusée de ne pas faciliter réellement l'accession des primo-accédants modestes. En 2016, plus de 120 000 PTZ ont été attribués pour un coût annuel de 800 millions d'euros pour l'Etat. Plusieurs études ont souligné l'effet d'aubaine que génère cette aide. Elles profitent à des ménages qui n'en avaient pas obligatoirement besoin et qui auraient de toute façon acheté ou fait construire. La baisse des taux d'intérêt constatée depuis plus de 3 ans limite l'avantage de ces prêts. En outre, la moitié des prêts ont été consentis au profit de personnes qui demeuraient au sein de territoires jugés relativement peu tendus. Le Gouvernement a annoncé que le PTZ sera reconduit en 2018 mais qu'il sera réservé qu'aux personnes souhaitant acquérir un bien dans les zones les plus tendues.

Le zonage des aides qui concerne le prêt à taux zéro comme le Pinel n'est pas satisfaisant car il aboutit à des concentrations des programmes immobiliers sur des territoires qui n'en ont plus un réel besoin.

Le Gouvernement est confronté à la grande sensibilité du secteur de la construction aux dispositifs d'incitation notamment fiscaux. Les professionnels du bâtiment qui ont connu des années difficiles de 2008 à 2014 craignent une chute de leur chiffre d'affaires en cas de remise en cause du Pinel ou du PTZ. C'est en partie pour cette raison que le Gouvernement devrait reconduire même de manière limitée ces dispositifs en 2018. Leur disparition aurait certainement mis en difficulté un certain nombre de PME. Les pouvoirs publics comptent tout à la fois sur la reprise de la croissance et sur le maintien de taux d'intérêt bas pour atténuer le choc de la diminution des aides aux bâtiments. Il y a par ailleurs la volonté de revenir à un système moins administré.

Le logement social, une priorité continue des gouvernements

Le logement social occupe une place importante dans notre pays : avec 4,8 millions de logements, le parc social représente un logement sur six et près de la moitié du parc locatif. Les aides publiques qui lui sont consacrées s'élevaient à 17,5 milliards d'euros en 2014.

Le logement social contribue à l'activité du secteur du bâtiment et permet donc à une partie de la population de se loger à des tarifs préférentiels. L'écart de loyers avec le privé s'élève à 40 % en moyenne, soit un gain global de 13 milliards d'euros par an. L'accès au logement social est très difficile, la liste d'attente compte en moyenne 1,9 million de personnes. Les délais d'obtention sont donc longs ; par ailleurs les critères d'attribution

restent opaques, seulement un quart des organismes HLM publie ses critères d'attribution.

Certains soulignent que le parc social ne serait pas occupé par les ménages qui auraient besoin d'un logement à loyer modéré. En effet, au niveau national, le parc social n'héberge que la moitié des ménages de locataires situés sous le seuil de pauvreté et mobilise pour eux à peine 40 % de sa capacité. 48 % des occupants du logement social ne relèvent pas des publics modestes et défavorisés, les plafonds de ressources retenus pour accéder à la plus grande part du parc social ayant pour effet de rendre éligibles les deux tiers de la population. Les organismes d'HLM ne souhaitent guère demander à des locataires dépassant les plafonds de ressources exigés de partir par crainte de perdre des ménages solvables. Par ailleurs, pour éviter la création de ghetto, il ne serait pas sain de concentrer tous les ménages en situation de difficulté sur des immeubles HLM.

L'offre de logement social pâtit de ses défauts d'ajustement aux déplacements de l'emploi, aux mutations de la famille et à la baisse des ressources des demandeurs. Les logements construits dans les années 60 et 70 comportent fréquemment 4 ou 5 pièces quand aujourd'hui la demande se concentre sur les 2/3 pièces voire les studios. Au niveau géographique, la construction d'HLM suit avec difficulté les évolutions démographiques du territoire. Le rapport entre les demandes en instance et les attributions de l'année varie de moins d'1 (dans l'Indre) à 16 (à Paris). Les zones en recul démographique font face à des niveaux préoccupants de vacance. Les zones tendues concentrent 73 % de la demande de logement social pour 53 % de l'offre.

La politique publique du logement social est orientée vers des objectifs de construction ambitieux (150 000 logements). Ces objectifs ne sont pas déduits d'une analyse précise des besoins locaux. Ils ne découlent pas non plus de l'obligation imposée aux communes par la loi SRU d'atteindre d'ici 2025 un pourcentage minimum de logements sociaux, car cette obligation ne représente que 60 000 nouveaux logements par an. En pratique, l'effort de construction est coûteux en aides publiques (7,6 Md€) et insuffisamment ciblé sur les zones tendues et les logements destinés aux ménages les plus modestes, qui ne représentent que le quart des constructions. Simultanément, les efforts de gestion sont insuffisants : une amélioration d'un point du taux de rotation au sein du parc ou une diminution d'un point du taux de vacance représenteraient une offre annuelle équivalente à la construction de près de 50 000 logements par an, sans aucun coût pour les finances publiques. Les dispositifs destinés à accroître la mobilité des locataires dont les revenus viennent à dépasser les plafonds de ressources n'ont qu'une efficacité marginale.

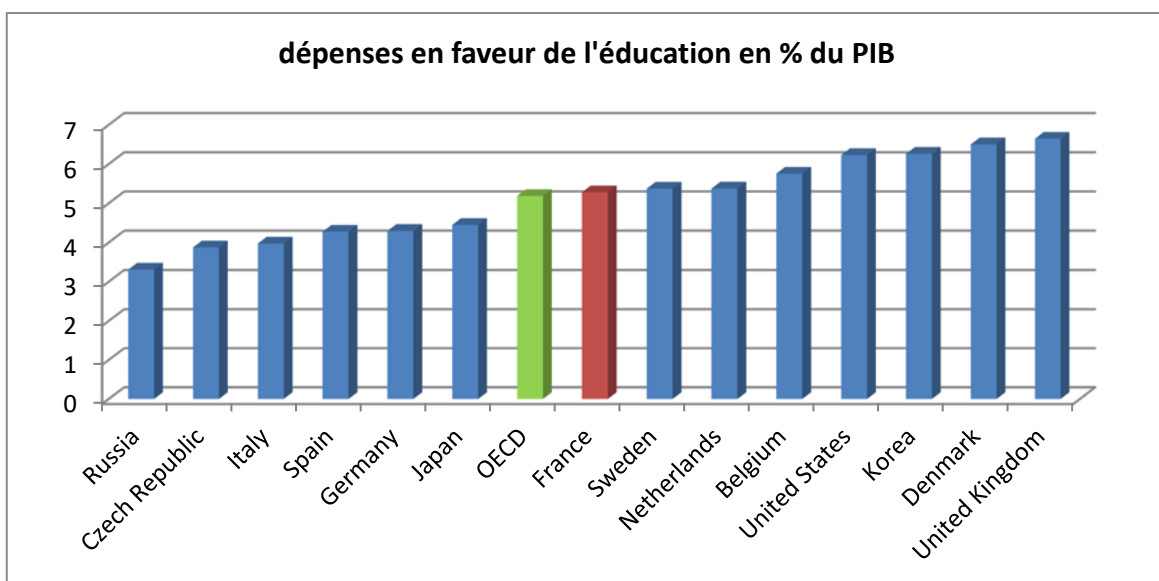
Le Président de la République a décidé de modifier la politique du logement en jouant sur plusieurs curseurs. Il a annoncé la création de 50 000 places de logement au profit de personnes en situation de précarité dont 10.000 dans des pensions de famille et 40.000 dans le parc locatif. Ces places doivent remplacer des nuitées d'hôtels, jugées inadaptées et coûteuses. Au niveau du parc social, le Président de la République a demandé une plus grande mobilité des locataires. Il entend également activer une politique de baisses des prix des logements sociaux. A cette fin, il s'est engagé à geler durant deux ans le taux du Livret A. Ce gel devrait stabiliser le coûts des emprunts pour les organismes de logement social qui sont appelés en contrepartie à réduire le montant des loyers afin de compenser la diminution du montant des APL. Cette dernière pourrait atteindre 50 euros.

La levée de certaines normes environnementales

Pour limiter les effets de la réduction du Pinel et du PTZ sur le secteur de la construction, le Président de la République a annoncé la réduction des normes environnementales concernant le logement. L'accroissement des normes était intervenu avec le Grenelle de l'Environnement lancé au début du mandat de Nicolas Sarkozy. Les normes RT 2012 auraient entraîné un surcoût de 10 à 12 %. Par ailleurs les réglementations concernant l'utilisation des terrains ont réduit l'offre de foncier et donc abouti à son augmentation. Une rationalisation des documents d'urbanisme ainsi qu'une limitation des recours seraient à même de peser sur les prix. En ce qui concerne les normes de construction (chauffage, isolation), une adaptation en fonction des régions devraient permettre également des allègements de coûts.

Le diplôme, le sésame de l'emploi

Les pays de l'OCDE consacrent de plus en plus d'argent pour l'éducation. Ainsi, depuis 2010, les dépenses d'éducation ont augmenté plus rapidement que les taux d'inscription à tous les niveaux, et notamment dans l'enseignement supérieur. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement, depuis le primaire jusqu'à l'enseignement supérieur, s'élèvent en moyenne à 11,3 % du total des dépenses publiques, allant dans les pays membres et les pays partenaires de l'OCDE de moins de 8 % en Fédération de Russie, en Hongrie, en Italie et en République tchèque à moins de 16 % en Afrique du Sud, au Brésil, au Costa Rica, en Indonésie, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. Les pays membres de l'organisation consacrent, en moyenne, 10 759 dollars par an et par enfant au titre des établissements, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement supérieur : 8 733 dollars par élève au primaire, 10 235 dollars par élève dans le premier cycle du secondaire, 10 182 dollars par élève dans le deuxième cycle du secondaire et 16 143 dollars par étudiant dans l'enseignement supérieur.

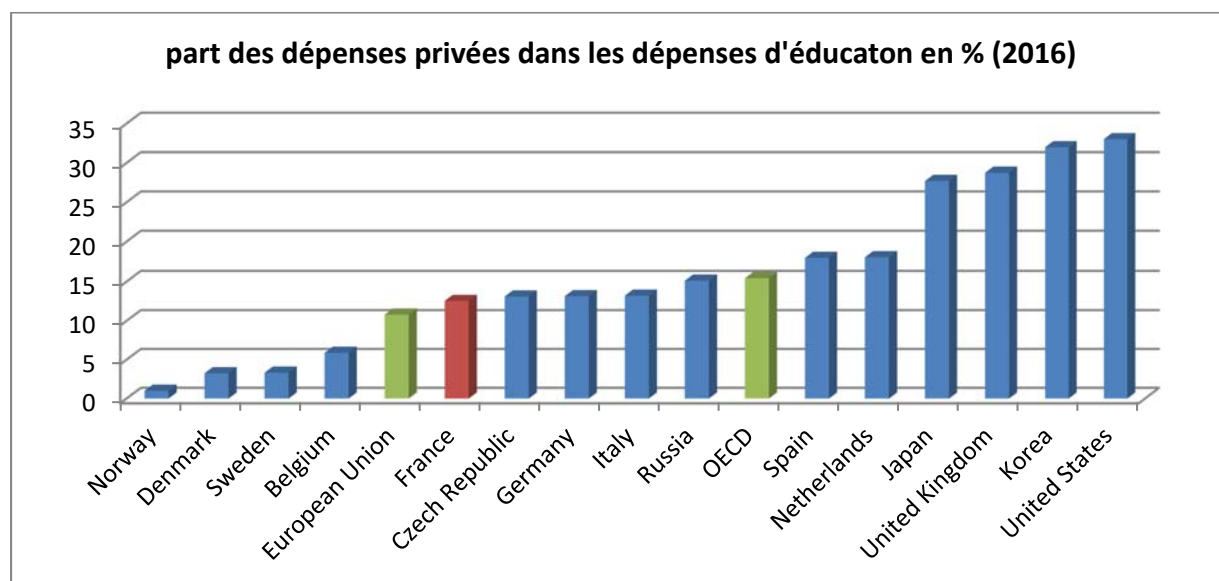


Les dépenses au titre des établissements d'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en part du PIB, ont atteint 6 % ou plus au Canada, en Corée, au Danemark, aux États-Unis, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-

Uni. À l'autre extrémité se trouvent la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Indonésie, le Luxembourg, la République slovaque et la République tchèque, qui ont consacré moins de 4 % de leur PIB à l'éducation.

Part des dépenses privées et niveau d'éducation

La prise en charge des dépenses d'éducation par le public ou par le privé n'est pas un critère explicatif du niveau des élèves. La Corée qui dispose d'un bon classement PISA se caractérise par le poids important des dépenses privées. Mais les pays d'Europe du Nord également bien classés recourent essentiellement à un financement public.



Source : OCDE

L'augmentation continue du nombre de diplômés

Au sein de l'OCDE, 43 % des 25-34 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2016, contre 26 % en 2000. En outre, la part des 25-34 ans n'ayant pas de formation secondaire du deuxième cycle a reculé, passant de 25 % en 2000 à 16 % en 2016. Dans les pays de l'OCDE, 80 % des jeunes d'aujourd'hui obtiendront un diplôme de fin d'études secondaires avant l'âge de 25 ans et que 49 % devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur au moins une fois dans leur vie. Les étudiants choisissent en priorité comme filière d'enseignement supérieur le commerce, l'administration et le droit. En revanche, celles de l'ingénierie, de la construction et des industries de transformation ne séduisent que 16 % d'entre eux et les technologies de l'information et de la communication (TIC) moins de 5 %. Les choix des étudiants ne sont pas en phase avec les emplois disponibles. Les métiers liés à la sociologie, aux sports ou au droit peinent à pouvoir intégrer les diplômés. En revanche, les diplômés des TIC affichent les taux d'emploi les plus élevés en moyenne dans les pays de l'OCDE, avec plus de 90 %.

Dans tous les pays de l'OCDE, un nombre non négligeables d'étudiants n'obtient pas de diplômes. Un élève inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur sur quatre environ n'avait pas obtenu son diplôme deux ans après la fin théorique du programme, et, dans ce groupe, quatre étudiants sur cinq avaient abandonné leurs études. Le lien

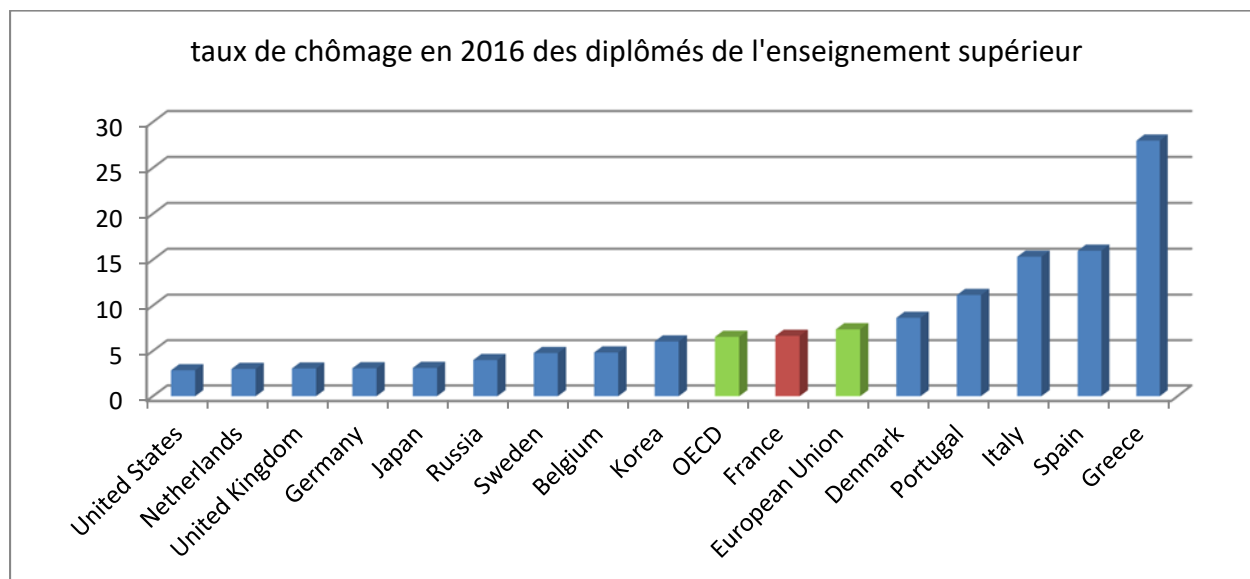
entre abandon des études et chômage est direct. En effet, le taux de chômage des 25-34 ans n'ayant pas achevé le deuxième cycle du secondaire avoisine les 17 % dans les pays membres, contre 9 % pour les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires.

La durée de la scolarité

Dans les pays de l'OCDE, au moins 90 % des élèves suivent une scolarité d'une durée moyenne de 14 ans, même si cette durée va de 10 ans au Mexique et en Turquie à 17 ans en Norvège. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la scolarité commence désormais pour la majorité des enfants bien avant l'âge de cinq ans – 78 % des enfants de trois ans fréquentent des services d'éducation de la petite enfance dans l'OCDE. Dans presque tous les pays de l'OCDE, la part des hommes qui entament des études supérieures est en régression, et cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir. Le taux de première inscription des femmes de moins de 25 ans dans l'enseignement supérieur dépasse celui des hommes de 11 points de pourcentage en moyenne. Les élèves des pays de l'OCDE reçoivent en moyenne 7 538 heures d'instruction obligatoire au cours du primaire et du premier cycle du secondaire, ce nombre allant de 5 976 heures en Lettonie à quasiment le double en Australie (11 000 heures) et au Danemark (10 960 heures). La France se situe en-dessous de la moyenne du fait d'un nombre de jours de vacances supérieurs.

Le diplôme conditionne l'emploi

Sans surprise, la probabilité d'avoir un emploi augmente avec l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Selon l'OCDE, le retour sur investissement des adultes diplômés du supérieur est important : ces derniers sont en effet davantage susceptibles d'occuper un emploi (+10 points de pourcentage), et ils gagneront 56 % de plus en moyenne que les diplômés du deuxième cycle du secondaire. Ils sont également moins susceptibles de souffrir de dépression que les personnes moins instruites. Par comparaison avec les diplômés du deuxième cycle du secondaire, les personnes dont le niveau de formation est inférieur gagnent en moyenne 22 % de moins.



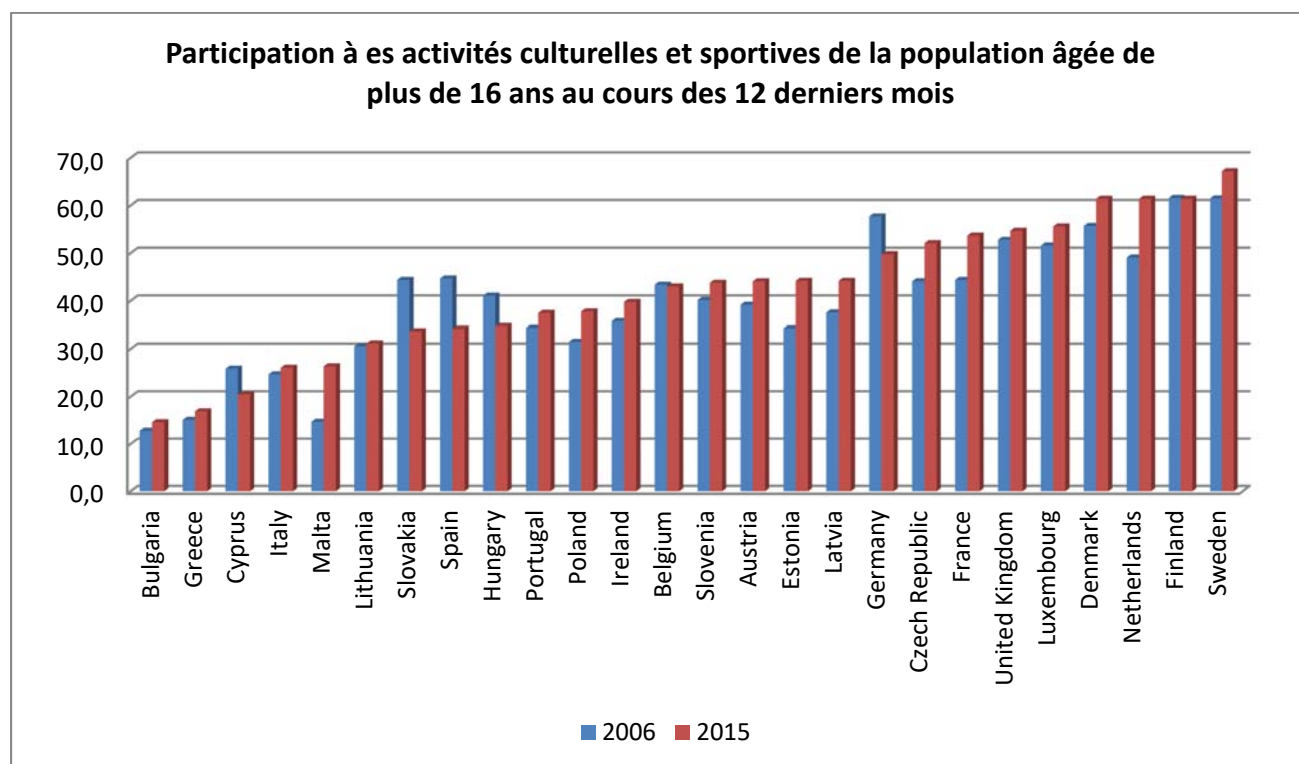
Source : OCDE

Si les perspectives des individus les plus diplômés s'améliorent, la vulnérabilité au chômage des non-diplômés s'accroît. L'ascension sociale est freinée par l'absence de qualification. Le coût du travail est souvent mis en avant comme facteur de non-employabilité mais celle-ci est de plus la conséquence pour un nombre non négligeable d'actifs de leur sous-qualification.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Les activités artistiques et sportives, une spécialité nordique et française

La population des pays d'Europe du Nord participe davantage que celle du Sud de l'Europe à des activités culturelles ou sportives organisées, question de météorologie mais aussi d'organisation des sociétés. Ce sont les États les plus riches qui offrent le plus grand nombre de possibilités à leurs citoyens. Néanmoins, l'Italie est à la traîne en la matière. Si la crise peut expliquer le recul de la pratique culturelle et sportive en Espagne, cette causalité ne devrait pas jouer en Allemagne où pourtant une baisse est constatée entre 2006 et 2015. Dans ce pays, le vieillissement de la population et l'arrivée de migrants à faible niveau de revenus peuvent expliquer cette évolution.



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 17 septembre

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder **l'indice du prix des maisons** pour le mois de septembre.

Lundi 18 septembre

En **Chine**, sera publié **l'indice des prix des maisons**.

En **Italie**, il faudra regarder **l'évolution des résultats de la balance commerciale** du mois de juillet.

Pour **l'Union européenne**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** du mois d'août.

Aux **Etats-Unis**, il faudra surveiller **l'indice NAHB du marché immobilier** de septembre.

Mardi 19 septembre

Pour **l'Union européenne**, sera publié le résultat de **la balance des comptes courants** de juillet. **La production de la construction** de juillet sera également communiquée. Il faudra enfin suivre **l'enquête ZEW sur le sentiment économique**.

En **Allemagne**, seront publiées **les enquêtes ZEW « sentiment économique » et « situation courante »**.

Aux **Etats-Unis**, seront rendus publics **le nombre de permis de construire** et celui **des mises en chantier** pour le mois d'août. Seront connus les résultats de **la balance courante du 2^e trimestre**. **L'indice Redbook** du 11 septembre sera publié.

Au **Japon**, il faudra suivre **la balance commerciale** du mois d'août.

Mercredi 20 septembre

En **Allemagne**, sera publié **l'indice des prix à la production** d'août.

Au **Royaume-Uni**, sera connu le résultat **des ventes de détail** pour le mois d'août. Sera communiquée **l'enquête sur les tendances industrielles** de septembre.

Aux **Etats-Unis**, seront publiés **les ventes de maisons existantes** du mois d'août et **les variations de stocks de pétrole brut** au 11 septembre. Il faudra également suivre **la réunion de la banque centrale américaine avec des annonces possibles sur les taux**. Par ailleurs, **les prévisions économiques de la FED** seront communiquées.

Jeudi 21 septembre

Au **Japon**, il faudra surveiller **la réunion de la banque centrale avec des annonces possible les sur les taux**. Il faudra regarder **l'indice de la production** du mois de juillet.

Pour **l'Union européenne**, sera rendu public **l'indice sur la confiance des consommateurs** du mois de septembre.

Aux **Etats-Unis**, sera publié **l'indice des prix des maisons** de juillet.

Vendredi 22 septembre

L'**indice PMI manufacturier** sera publié, en première estimation, pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les Etats-Unis**.

L'**indice PMI des services** sera communiqué pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les Etats-Unis**.

L'**indice PMI composite** sera rendu public pour **la France, l'Allemagne, l'Union européenne et les Etats-Unis**.

Au **Royaume-Uni**, sera communiquée **l'enquête sur le commerce de distribution** pour le mois de septembre.

Au **Canada**, seront publiés **les ventes au détail** de juillet et **l'indice des prix à la consommation** du mois d'août.

Aux **Etats-Unis**, sera connu **le nombre de forages pétroliers** en exploitation.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % (juin 2017)	1,8	2,4	1,5	3,1	2,2	1,7
Inflation en % - juillet 2017	0,8	1,5	1,2	1,7	1,3	2,6
Taux de chômage en % - juillet 2017	9,8	3,7	11,3	17,1	9,1	4,4
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB 2016	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dette publique en % du PIB 2016	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants en % du PIB avril 2017	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens en % du PIB – avril 2017	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 en %	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
-
Prénom -----
-
Fonction: -----
-
Organisme: -----
-
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
-
Tél.: -----
E-mail:-----
-